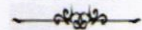


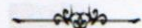
RÉPUBLIQUE DU TCHAD



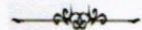
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



PRIMATURE



MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE
L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Unité – Travail – Progrès



جمهورية تشاد



رئاسة الجمهورية



رئاسة الوزراء



ARRETÉ N° 0223/PR/PM/MFBEPCI/SG/2026

**Portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité
Technique « B-READY »**

**LE MINISTRE D'ÉTAT,
MINISTRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE,
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

- (/u la Constitution ;
- (/u le Décret N°064/PR/2025 du 05 février 2025 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret N° 065/PR/PM/2025 du 06 février 2025 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret N°1095/PR/PM/2025 du 18 juin 2025 portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres ;
- (/u le Décret n°1681/PR/PM/MFBEPC/2024 du 22 novembre 2024 portant organigramme du Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie et du Plan ;
- (/u les engagements du Gouvernement tchadien dans le cadre du programme Business Ready (B-READY) de la Banque mondiale ;
- (/u la nécessité de coordonner la collecte, la validation et la transmission des données B-READY ;

Considérant les nécessités de services ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé un Comité Technique B-READY, chargé de la coordination nationale de la collecte, de la consolidation et de la validation des données relatives au programme Business Ready (B-READY) pour la République du Tchad.

Article 2 : Le Comité Technique B-READY a pour mission de :

- assurer la coordination interinstitutionnelle de la collecte des données B-READY ;
- servir de point focal gouvernemental auprès de la Banque mondiale ;
- compiler, valider et transmettre les réponses aux questionnaires B-READY ;
- appuyer l'organisation et la participation aux ateliers de formation et d'échange relatifs à la méthodologie B-READY ;
- produire les rapports techniques requis dans le cadre du processus B-READY.

Article 3 : Le Comité Technique B-READY est composé comme suit :

Coordonnateur : M. SIKASSA ESDRAS, représentant la Direction Générale des Impôts ;

Coordonnateur Adjoint : M. DADI ADOUM ARSI, représentant l'Agence Nationale d'Investissement et d'Exportation (ANIE) ;

1^{er} Rapporteur : M. YOSSANGUEM MBAIMBIA, représentant de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;

2^{ème} Rapporteur : M. KHALIL MOHLY DABZAC, représentant du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;

3^{ème} Rapporteur : FYA Yves WANG-NAMOU, Représentant de la Direction des Etudes et de la Prévision.

Article 3 : Le Comité Technique B-READY s'appuie sur un réseau de collecteurs de données au sein des institutions et organes ci-après :

- Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) ;
- Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT) ;
- Direction des Investissements ;
- Institut National des Statistiques et des Etudes Démographiques (INSEED) ;
- Observatoire du climat des affaires ;
- Journal Officiel du Tchad ;
- Tribunal de Commerce ;
- Association Professionnelle des Établissements de Crédit (APEC) ;
- Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ;
- Chambre Nationale des Notaires du Tchad (CNNT) ;
- Ordre National des Professionnels Comptables du Tchad (ONPCT) ;
- Association des Conseillers fiscaux ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Huissiers.

Article 4 : Le Comité Technique B-READY se réunit au moins une fois par mois et chaque fois que de besoin, sur convocation de son Coordonnateur.

Les réunions donnent lieu à des comptes rendus signés par le Coordonnateur et le Rapporteur.

Article 5 : Le mandat du Comité Technique couvre la période de mise en œuvre du cycle B-READY partagée chaque année par la Banque mondiale, incluant la collecte, la validation et la transmission des données jusqu'à la publication officielle des résultats.

Article 6 : Le Comité assurera notamment :

- La réception des questionnaires B-READY ;
- La soumission des réponses avant la date limite annoncée ;
- La participation aux ateliers méthodologiques relatives au sujet.

Article 7 : Les rapports du Comité sont adressés en priorité au Secrétariat du Ministère en charge des finances.

Article 8 : Les membres du Comité Technique B-READY sont tenus au respect strict de la confidentialité des informations collectées et traitées dans le cadre du processus B-READY.

Article 9 : Chaque membre est responsable de l'exactitude, de la fiabilité et de la traçabilité des données fournies.

Article 10 : Le Comité Technique B-READY est habilité à collaborer avec la Banque mondiale pour toute assistance technique liée au processus.

Article 11 : Chaque institution membre désigne officiellement un point focal et un suppléant pour assurer la continuité des travaux du Comité.

Article 12 : Les dépenses de fonctionnement du Comité sont prises en charge sur le budget de l'État.

Article 13 : Le présent Arrêté, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à N'Djaména, le **17 FEB 2026**

TAHIR HAMID NGUENIN



Ampliations :

- PM /ATCR
- Représentation Banque Mondiale
- MFBEPCI
- SG/ MFBEPCI
- Ministères
- Intéressés
- Archives